

**Recommandé**

Ringier SA  
Président du Conseil d'administration  
Monsieur Michael Ringier  
Dufourstrasse 23  
CH-8008 Zurich

Lausanne et Renens, le 27 septembre 2012

Monsieur,

Si nos propos du 14 septembre vous ont étonné, nous pouvons affirmer que votre réponse du 21 septembre 2012, nous a profondément choqués. Parler de « vrai plan social... généreux » est un affront pour toutes les personnes touchées par une fermeture d'entreprise dictée principalement par une soif incessante de rentabilité et de profit. Ce n'est pas de la « générosité » qu'elles attendent mais bien le respect de leur dignité et la reconnaissance de leur engagement pour votre entreprise.

Ne confondez-vous pas le plan social Ringier avec le « concept social Swissprinters » qui nous est imposé ? Puisque vous faites référence au plan social Ringier, nous vous faisons remarquer que, contrairement à ce dernier, le « concept social » ne contient pas d'indemnités de départ alors même que celles-ci sont imposées par l'article 407 du CCT de l'industrie graphique que vous devez respecter. Nous sommes prêts à calquer notre exigence de **primes de reconnaissance** (concept que nous préférons à celui d'indemnités de départ) à ce qui est prévu dans le Plan social Ringier, soit 10% d'un salaire mensuel par année de service en limitant à deux salaires mensuels ou 20 ans de services. Nous proposons même, par souci d'égalité, de se référer à un salaire moyen de Fr. 6'000.- pour effectuer ce calcul.

Un autre point du « concept social » Swissprinters nous semble contraire au bon droit, c'est l'**inégalité de traitement** vis-à-vis des personnes qui risquent de se retrouver au chômage et vis-à-vis des celles qui trouveraient un emploi « convenable » avec baisse du taux d'activité : si on n'améliore pas le « concept social » actuel, ces personnes seront discriminées gravement pour le versement prévu de la différence de salaire pendant 6 ou 9 mois.

Sur ces deux points, nous maintenons notre exigence d'améliorations du « concept social » prévu et demandons une réunion rapide de négociations avec vous sous l'égide du Service de l'Emploi du Canton de Vaud à qui nous avons demandé une médiation.

En attendant avec espoir votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur, en nos salutations distinguées.

  
**Jean-Marc Dewarrat**

Président de la commission du personnel

  
**Yan Giroud**  
Secrétaire régional de syndicom

**Copies**

- au Service de l'emploi du Canton de Vaud, M. Roger Piccand, Rue Caroline 11, 1014 Lausanne
- à M. Pierre-Yves Maillard, président du Conseil d'Etat du Canton de Vaud
- à M. Leuba, conseiller d'Etat du Canton de Vaud
- à la direction de Swissprinters
- à la presse
- à l'ensemble du personnel du site de Renens et de Ringier Romandie